

Fournisseur

SAVANA S.A.S.

23 chemin de la Forêt

74200 Thonon-les-Bains – France

Tél. : +33 (0) 450 26 61 74

En cas d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) : Tél. : +33.1.45.42.59.59

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Ethoprophos
 Nom commercial : SAVANEM 10 G
 Usage : Agriculture
 Type de produit : Insecticide
 Identification de la société : Voir fournisseur

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Nature chimique :

Ethoprophos en granulés (G)

Composants dangereux.

<i>Nom Chimique</i>	<i>No. -CAS 1</i>	<i>Symbole(s)</i>	<i>Phrase(s) de risque</i>	<i>Concentration</i>
<i>Ethoprophos</i>	13194-48-4	T+, N	R25, R26/27, R43 R50/53	10%

Ne contient pas d'autres composants classés dangereux (91/155/CEE).

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique en cas d'ingestion.

Très toxique par inhalation et par contact avec la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS
Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence d'un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible.

Avis aux médecins

Inhibiteur de l'acétylcholinestérase. Atropine : injection de 2 à 4 mg d'atropine sulfate (pour les enfants 0.5 à 2 mg) toutes les 10-15 minutes. Le patient doit rester sous atropine pendant un certain temps (24-48h) pour prévenir l'empoisonnement dû à la résorption tardive.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
Danger spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, la fumée peut contenir des produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion contiennent : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, monoxyde d'azote et oxydes de phosphore, oxydes de soufre.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel.

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre chimique, brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

Moyen d'extinction à éviter

Eau abondante en jet.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
Précautions individuelles

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (i.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conseils supplémentaires

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE
Manipulation

Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer le brouillard de traitement.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage

Conserver dans le container d'origine hermétiquement fermé, et hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. Conserver à l'abri du gel.

Temps limite de stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est stocké à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnel. Avec la sélection de l'équipement de protection personnel, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnel devrait souscrire aux normes en vigueur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Porter un équipement de protection respiratoire individuel si nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection des mains	Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés. Matière appropriée: Caoutchouc nitrile.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
Protection de la peau et du corps	Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins: vêtement de protection imperméable.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Travailler dans des locaux bien ventilés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
Aspect

Aspect	granulés beige
Odeur	mercaptan
pH	7
Point/intervalle d'ébullition (°C)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C)	Non disponible
Point d'éclair	non applicable
Auto-inflammabilité (°C)	Non Inflammable
Dangers d'explosion	Non explosif
Propriétés comburantes	Non disponible
Pression de vapeur (mm Hg)	négligeable
Masse volumique	1100 kg/m ³
Solubilité (Eau)	non disponible

Coefficient de partage

2.9

Viscosité

non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dans les conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë (rat)	DL50 160 mg/kg
Toxicité dermale aiguë (lapin)	DL50 >2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (rat)	CL50 0.56 mg/l (4h)
Irritation de la peau (lapin)	non irritant
Irritation oculaire (lapin)	modérément irritant
Sensibilisation (cobaye)	sensibilisant
Pas d'effet cancérigène, mutagène ou tératogène.	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité :	biodégradable
Stabilité dans le sol :	non persistant
Stabilité dans l'eau :	persistant
Bioaccumulation :	Pas de bioaccumulation

Effets écotoxicologiques (matière active)

Toxicité pour les oiseaux :	DL50 : 6 mg/kg
Toxicité pour les abeilles :	DL50 = 5.56 µg/abeille
Toxicité pour les poissons :	CL50 : 0.32 mg/l (96 heures)
Toxicité pour les daphnies :	CE50 : 0.2 mg/l (48 heures)
Toxicité pour les algues :	CE50 : 2.4 mg/l (72 heures)

Informations supplémentaires

Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Destruction en centre agréé.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon (trois fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides.

Reliquats, produits de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
ADR/RID/ADNR

No ONU	2783
Classe	6.1
Groupe d'emballage	II
Etiquettes	6.1
Description des marchandises	2783, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S (Ethoprophos),

IMDG

No ONU	2783
Classe	6.1
Groupe d'emballage	II
Etiquettes	6.1
Description des marchandises	2783, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S (Ethoprophos), POLLUANT MARIN

IATA/ICAO

No ONU	2783
Classe	6.1
Groupe d'emballage	II
Etiquettes	6.1
Description des marchandises	2783, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE, SOLIDE, TOXIQUE, N.O.S (Ethoprophos),

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette substance figure dans la directive CEE SUBSTANCES DANGEREUSES (LEGISLATIONS CLASSIFICATION, EMBALLAGE ET ETIQUETAGE). Elle doit donc être étiquetée selon ces législations.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale, applicable.

Classification:

Etiquetage selon la Directive-CEE et France

Phrase(s) de risque

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R24	Toxique par contact avec la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme dans l'environnement aquatique

Conseils de prudence

S1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants
S13	Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour les animaux
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37/39	Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 6/6
SAVANEM 10 G	Revision n°2
	Date : 02/10/2016

S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
S60	Eliminer le produit et le récipient comme un produit dangereux.
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/fiche de données de sécurité

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE.

Utilisation : insecticide-nématicide pour traitement du sol.

Nomenclature des installations classées

Rubrique 1155

Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence.

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document